

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.



Succès de l'augmentation de capital de 71,5 millions d'euros

- L'augmentation de capital de 71,5 millions d'euros, avec maintien du droit préférentiel de souscription, a été sursouscrite avec une demande totale d'environ 75 millions d'actions, représentant environ 153 % de l'offre

Bernin, le 19 juillet 2013 : Soitec (la « **Société** ») annonce le succès de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires lancée le 28 juin 2013.

Le produit brut de l'opération s'élève à 71.461.092,40 euros et se traduit par l'émission de 49.283.512 actions nouvelles au prix unitaire de 1,45 euros.

La demande totale pour cette augmentation de capital s'est élevée à environ 109 millions d'euros, soit un taux de souscription de 152,83%. 43.966.890 actions nouvelles ont été souscrites à titre irréductible, représentant 89,21% des actions nouvelles à émettre. La demande à titre réductible a porté sur 31.351.175 actions nouvelles, représentant 63,62% des actions à émettre, et ne sera en conséquence que partiellement allouée à hauteur de 5.316.622 actions nouvelles.

Le produit de cette augmentation de capital sera affecté au refinancement de l'Obligation à option de Conversion et/ou d'Echange en Actions Nouvelles ou Existantes (« **OCEANE** ») émise en 2009 pour un montant nominal de 145 millions d'euros et permettra de consolider la structure financière du groupe afin de poursuivre sa stratégie de croissance. Le produit de l'émission ne sera pas consacré au financement des activités de la Société. Celle-ci envisage, en fonction des conditions de marché et sous réserve de l'obtention d'un visa de l'Autorité des marchés financiers, de refinancer le solde de l'OCEANE émise en 2009 par le biais d'une nouvelle émission d'OCEANE.

André-Jacques Auberton-Hervé, Président-Directeur Général de Soitec, a déclaré : « *Je me réjouis du succès de l'opération et tiens à remercier nos actionnaires pour la confiance qu'ils nous ont manifestée à l'occasion de cette augmentation de capital. Nous allons maintenant pouvoir passer à la deuxième phase de notre programme pour refinancer l'OCEANE et poursuivre notre stratégie de croissance.* »

A l'issue de cette opération, le Fonds Stratégique d'Investissement (« **FSI** ») et le groupe familial Auberton-Hervé détiendront respectivement 9,8% et 5,0% du capital de Soitec.

Le capital de Soitec, post-augmentation de capital s'élèvera à 17 249 229,50 euros, divisé en 172 492 295 actions de 0,10 euro de valeur nominale.

Le règlement-livraison des actions nouvelles et leur admission aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris (compartiment C) sont prévus le 23 juillet 2013. Les actions nouvelles seront immédiatement assimilées aux actions existantes de la Société et négociées sur la même ligne de cotation sous le code ISIN FR0004025062.

Cette opération est dirigée et intégralement garantie par Natixis en qualité de Coordinateur Global, seul Chef de File et seul Teneur de Livre.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Information du public

Le prospectus, ayant reçu de l'AMF le visa n°13-338 en date du 28 juin 2013, est composé (i) du document de référence de Soitec déposé auprès de l'AMF le 27 juin 2013 sous le numéro D.13-0676, (ii) d'une note d'opération et (iii) d'un résumé du prospectus (inclus dans la note d'opération).

Des exemplaires du prospectus sont disponibles sans frais au siège social de Soitec, Parc Technologique des Fontaines Chemin des Franques – 38190 – BERNIN – France, sur le site internet de la Société (www.soitec.com) ainsi que sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et auprès du Coordinateur Global, seul Chef de File et seul Teneur de Livre.

L'attention des investisseurs est attirée sur les facteurs de risque figurant au chapitre IV du document de référence et à la section 2 de la note d'opération, notamment les risques opérationnels et financiers propres à la Division Energie Solaire et à la nécessité de disposer de liquidités importantes pour développer cette activité, nécessitant le cas échéant de recourir à des sources externes de financement, et aux conséquences qui pourraient en résulter sur le profil d'endettement du groupe.

A propos de Soitec

Soitec (Euronext Paris) est une entreprise industrielle internationale dont le cœur de métier est la génération et la production de matériaux semi-conducteurs d'extrêmes performances. Ses produits, des substrats pour circuits intégrés (notamment à base de SOI - Silicium On Insulator) et des systèmes photovoltaïques à concentration (CPV), ses technologies Smart Cut™, Smart Stacking™ et Concentrix™ ainsi que son expertise en épitaxie en font un leader mondial. Soitec relève les défis de performance et d'efficacité énergétique pour une large palette d'applications destinées aux marchés de l'informatique, des télécommunications, de l'électronique automobile, de l'éclairage et des centrales solaires à forte capacité. Soitec a aujourd'hui des implantations industrielles et des centres de R&D en France, à Singapour, en Allemagne et aux États-Unis. Des informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet www.soitec.com.

Contact Presse
H&B Communication
Marie-Caroline Saro
+33 (0)1 58 18 32 44
mc.saro@hbcommunication.fr

Relations Investisseurs
Soitec
Olivier Brice
+33 (0)4 76 92 93 80
olivier.brice@soitec.com

Soitec est coté sur Euronext Paris – Compartiment B
ISIN FR0004025062 / Bloomberg SOI :FP / Reuters SOIT.PA

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Avertissement

Ce document constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus. Ce communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public dans un quelconque pays.

Les valeurs mobilières mentionnées dans le présent communiqué n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées au sens du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le "Securities Act"), et ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis d'Amérique, en l'absence d'un tel enregistrement, qu'au titre d'une exemption prévue par le Securities Act. Il n'y aura pas d'enregistrement de tout ou partie de l'offre mentionnée dans le présent communiqué aux États-Unis d'Amérique ni de réalisation d'une quelconque offre au public portant sur des actions ou des droits préférentiels de souscription aux États-Unis d'Amérique.

La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Par conséquent, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels ce communiqué de presse est diffusé, publié et distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements. Ce communiqué ne peut pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon.